



Montréal, le 27 juin 2017

**COUR
DU QUÉBEC**

L'honorable
Martine L. Tremblay
Juge coordonnatrice adjointe
Division administrative et
d'appel

**Cour du Québec
Division administrative et d'appel**

**AVIS AUX AVOCATS – DISTRICT DE MONTRÉAL
RÔLE PROVISOIRE – DOSSIERS FISCAUX**

À compter du mois de septembre 2017, dans l'objectif d'assurer une saine gestion des rôles et de limiter les coûts pour les parties, la fréquence des appels du rôle provisoire en matière fiscale sera mensuelle et procédera de la manière ci-après décrite.

Avec l'avis les convoquant à l'appel du rôle provisoire, les parties reçoivent un calendrier leur offrant la possibilité de s'entendre sur **trois dates** pour la tenue d'une instruction de trois jours ou moins. Les parties ne sont pas obligées d'être présentes à l'appel du rôle si ce calendrier est retourné à la Maître des Rôles, dûment complété, avant la tenue de l'appel provisoire. La Maître des rôles les informera par écrit de la date retenue.

Par contre, si aucune des dates offertes ne convient aux parties, les avocats responsables du dossier ou, le cas échéant, la partie non représentée par avocat, doivent se présenter à l'appel du rôle provisoire pour s'en expliquer. Aucun report à un prochain appel de rôle n'est possible sans l'autorisation préalable du Tribunal.

Le Tribunal apprécie l'indispensable collaboration des avocats et des parties pour favoriser l'application des principes directeurs de la procédure civile.

(s) Martine L. Tremblay
MARTINE L. TREMBLAY, J.C.Q.